

SE FORMER EN DERMATOLOGIE



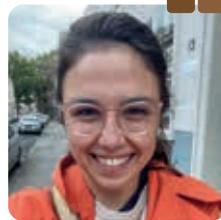
Olivier PHILIP

Interne en Dermatologie à Lille
VP représentation et formation
2024-2026



Antoine COMMUNIE

Interne en Dermatologie à Angers
Ex-VP représentation et formation
2022-2024



Marie BOILEAU

CCA en Dermatologie à Lille
Ex-VP représentation et
formation 2020-2024

MA VIE D'INTERNE : LES ACTUALITÉS SUR LA 5^{ÈME} ANNÉE

PÔLE FORMATION FDVF - LES DÉBATS AUTOUR D'UN DES DE DERMATOLOGIE-VÉNÉRÉOLOGIE EN 5 ANS



LA FDVF ET SON RÔLE DE REPRÉSENTATION

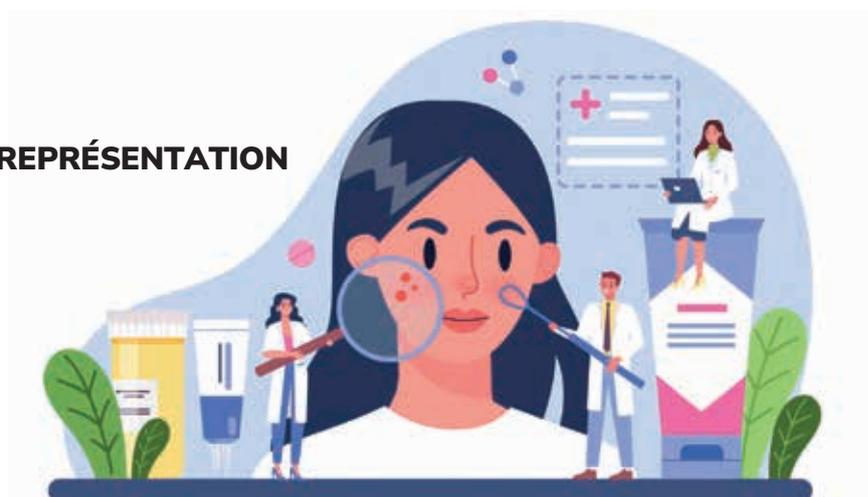
L'association FDVF a pour rôle premier la représentation de ses adhérents, les jeunes dermatologues, comprenant tous les internes inscrits au DES de Dermatologie-vénéréologie, ainsi que les jeunes dermatologues dans les 5 ans suivant l'obtention de leur DES.

Afin de mener au mieux cette mission, la FDVF s'est structurée sur un modèle ascendant : son assemblée générale est constituée de représentants locaux, dits référents de subdivision, élus par les membres de chaque subdivision. Ainsi, adhérents comme référents peuvent directement interpellier le bureau national. Les adhérents sont régulièrement consultés par le bureau, directement ou par la voix de leurs référents. L'Assemblée Générale des référents est statutairement convoquée 2 fois par an, et de manière exceptionnelle

selon l'actualité, pour que le positionnement de l'association reflète à tout moment le point de vue de ses adhérents.

Forte de cette mission, la FDVF est régulièrement consultée par les instances de la dermatologie et les représentants du Ministère de l'Enseignement Supérieur dans le cadre de la mise en place et le suivi de la réforme du 3^{ème} cycle des études médicales (R3C) opérée à partir de 2017.

Pour cette première édition de la Revue des Jeunes Dermatologues, nous avons souhaité relater les discussions en cours autour d'un allongement à 5 ans du DES de Dermatologie-vénéréologie, et expliciter la méthode employée par le bureau pour garantir la représentativité de l'association autour de cette question.



RAPPELS HISTORIQUES, DE LA CRÉATION DE LA FDFV AUX DERNIÈRES DISCUSSIONS

À l'occasion de la R3C lancée en 2017, les maquettes de DES des disciplines médicales et chirurgicales ont été réécrites, afin de structurer l'internat en 3 phases : socle, approfondissement et consolidation (docteur junior). Dans ce cadre, plusieurs DES ont vu leur durée s'allonger d'1 an, ce qui n'a pas été le cas en dermatologie.

En 2018, le Collège des Enseignants de Dermatologie (CEDEF) a proposé d'allonger la maquette des stages en ajoutant 1 an au cours de la phase d'approfondissement. Les discussions ministérielles nécessitent une concertation et une validation des représentants des internes de la spécialité. C'est à cette occasion que s'est créée et structurée l'association FDFV, afin

de recueillir l'avis des jeunes dermatologues sur cette question.

La FDFV a donc consulté ses adhérents via la question "Trouvez-vous pertinent d'ajouter une 5^{ème} année d'internat au DES de dermatologie et vénéréologie ?", à laquelle 68,4 % des 252 internes sondés ont répondu "Non". On notera qu'à l'époque la majeure partie des répondants n'étaient pas issus de la R3C, mais encore sous l'ancien régime puisqu'une seule promotion avait pu bénéficier de la réforme.

Ainsi, en 2019, le comité de suivi R3C du Ministère de l'Enseignement Supérieur a rejeté cette première proposition d'allongement du DES sans dossier construit avec l'aval des internes.

Les discussions autour d'une modification de la maquette se sont poursuivies entre le CEDEF et la FDFV. Soucieuse de pouvoir représenter au mieux toutes les subdivisions et la réalité de terrain à l'échelle nationale, l'association entreprend en avril 2021 une grande enquête sur la formation en Dermatologie-Vénéréologie auprès de ses adhérents. Son principal objectif étant de réaliser un état des lieux de la formation des internes, pour qu'une réforme de la maquette réponde au mieux aux problématiques rencontrées localement.

En voici les principaux résultats, présentés lors du congrès des JDP 2021 :



Une version longue des résultats et des propositions d'améliorations est envoyée au CEDEF sous format d'une contribution rédigée d'une soixantaine de pages.

À l'issue de cette enquête et de la présentation des résultats aux référents et aux adhérents, le bureau sonde à nouveau ses référents en Assemblée Générale autour de la question : "La FDFV doit-elle participer à l'élaboration d'une maquette

incluant potentiellement une 5^{ème} année ?". La réponse est favorable pour 80 % des référents.

L'année 2022 s'articule autour de la production de 3 propositions de nouvelle maquette de DES par la FDFV, comprenant des scénarios en 4 ou 5 ans et proposant une refonte des modules d'enseignement.

Ces propositions sont adressées au Collège des Enseignants afin de

poursuivre les discussions. Le bureau étant régulièrement interpellé sur les difficultés éventuelles de mise en place de ces réformes par ses référents selon les subdivisions, la FDFV insiste sur les garanties à entreprendre en amont à l'échelle de chaque subdivision afin de ne pas accroître les inégalités de formation entre les territoires.

Au début de l'année 2023, une réunion de travail associant le CEDEF et la

FDVF aboutit à de belles perspectives autour de la refonte de l'enseignement théorique national en Dermatologie-Vénérologie. En revanche, les discussions se ferment autour d'une refonte de la maquette des stages en 4 ans ou comprenant des options, ne restent que des discussions autour d'un DES en 5 ans. Il est dans tous les cas assuré par les instances qu'une nouvelle maquette ne comprendrait pas de volet orientant certains stages vers des zones sous-denses (comme il a pu être question pour le DES de Médecine générale).

Une nouvelle réunion du comité R3C est l'occasion de rappeler le manque global d'internes de Dermatologie-Vénérologie tant sur le territoire que pour le renouvellement des dermatologues, les difficultés rencontrées pour accéder à des stages ambulatoires ou réaliser une mobilité, le déficit de formation interventionnelle dans certaines subdivisions. Il est également rappelé qu'une réforme de la maquette ne saurait être portée au Ministère sans nouvelle consultation des adhérents internes par le bureau de la FDVF et de la nécessité de garanties sur son applicabilité dans chaque subdivision.

Au printemps 2023, la FDVF a de nouveau consulté ses adhérents internes autour du dernier projet de nouvelle maquette (présenté ci-après). Ce sondage a permis de mettre en lumière les modifications comparativement à la maquette actuelle : la grande majorité des modifications proposées a reçu une approbation de plus de 70 % des sondés.

Le sondage s'est terminé par la question "Adhérez-vous à ce projet de maquette en 5 ans ?". Sur 281 répondants, les internes ont répondu à 50,2 % "Oui" contre 49,8 % "Non".



C'est un résultat discuté cachant une forte disparité entre les plus grandes subdivisions en termes de terrains de stage et le reste de la France. En effet, si nous analysons le groupe comprenant les subdivisions de Paris, Lyon, Marseille, Lille, Strasbourg et Toulouse, (considérées comme de "grandes" subdivisions) le résultat est de 72 % de "Oui". En analysant les réponses des autres subdivisions, nous obtenons 61 % de "Non".

La proposition ci-dessous, validée par le CEDEF et la FDVF et portée conjointement, a été soumise par les instances auprès du Ministère de l'enseignement supérieur en mai 2023. Depuis, il n'y a pas eu de nouvelle discussion autour de ce projet.

Il nous apparaît donc clair que les adhérents de la FDVF sont favorables à une refonte de la maquette du DES de Dermatologie-Vénérologie dans la mesure où celle-ci répond à des améliorations de la qualité de leur formation. Elle doit se faire en tenant compte des disparités actuelles entre

Le projet ambitieux de réforme du DES de Dermatologie-Vénérologie ne pourra voir le jour sans l'approbation franche des internes et les garanties de la faisabilité de sa mise en place sur l'ensemble du territoire.

les subdivisions afin de pouvoir y répondre et ne pas accroître les inégalités entre les internes.

Le projet ambitieux de réforme du DES de Dermatologie-Vénérologie ne pourra voir le jour sans l'approbation franche des internes et les garanties de la faisabilité de sa mise en place sur l'ensemble du territoire.

POINT DE VUE DES INSTANCES : POURQUOI LA 5^{ÈME} ANNÉE SERAIT-ELLE NÉCESSAIRE ?

Spécialité "en danger" : sur le plan démographique (disparition des dermatologues), recherche (désintérêt des nouvelles générations, démantèlement des services actuels), perte de poids et de force dans le paysage médical français (retour des "grands consultants", couvrir le territoire et coordonner les trajectoires de patients).

Avancées majeures dans la spécialité : développement des bio- et immunothérapies > nécessité d'une formation initiale plus longue.

Harmonisation européenne : internat de dermatologie de 5 ans en Europe majoritairement.

Volonté de ne pas scinder la spécialité : opposition aux options.

LE POINT DE VUE DE LA FDFV ET DE SES ADHÉRENTS

Il nous apparaît important de mettre en lumière que l'allongement de la durée de DES présente certains avantages, mais ne saurait répondre à toutes les problématiques rencontrées au cours de l'internat de Dermatologie-vénéréologie :

En faveur d'une 5 ^{ème} année	En défaveur d'une 5 ^{ème} année
Les internes décrivent un sentiment d'insécurité à la fin de l'internat	Un statut d'interne allongé d'1 an avec un temps de travail illégal pour un salaire inadéquat, la participation au service de garde
Devant un sentiment de manque de formation, les internes privilégient un post-internat pour compléter leur apprentissage	Il y a actuellement un manque de temps dédié à la formation théorique, et une peur que cette année ne soit pas mise au profit de la formation
Un allongement de l'internat est synonyme de plus de temps pour faire un stage en inter-CHU ou inter-région	Un nombre total d'interne en augmentation pouvant au final limiter les capacités d'accueil en inter-CHU ou inter-région
Cela permettrait d'avoir plus de temps de formation pratique et théorique	2 semestres de plus dans une subdivision où l'offre de stage est pauvre n'apportera pas nécessairement de formation complémentaire
Un internat de 5 ans pour tous les internes signifie que la réalisation d'une FST n'est plus accompagnée d'un allongement de l'internat	Il persistera des inégalités entre internes selon le classement dans la promotion, qui pourrait s'aggraver si les capacités de formation ne sont pas adaptées
La dermatologie est une spécialité exigeante et vaste pour une formation en 4 ans	Il persistera une difficulté d'accès à certains stages de surspécialité dermatologique ou en hors filière
Cet allongement permettrait un alignement de la durée du DES avec d'autres spécialités médicales	L'allongement de la maquette de DES pourrait diminuer son attractivité auprès des étudiants en médecine

LA PROPOSITION DE NOUVELLE MAQUETTE DU DES DE DERMATOLOGIE-VÉNÉRÉOLOGIE ET SES DIFFÉRENCES PAR RAPPORT À LA MAQUETTE ACTUELLE

Durée totale du DES

5 ans ou 10 semestres > + 1 an ou + 2 semestres.

- Au moins 6 semestres dans la spécialité > *Actuellement au moins 5 et au plus 6.*
- Au moins 4 semestres dans un lieu de stage avec encadrement universitaire > *Actuellement au moins 3 stages avec encadrement universitaire.*
- Au moins 2 semestres sans encadrement universitaire > *Inchangé.*
- Au moins 1 semestre hors spécialité > *Actuellement, maximum 6 semestres en dermatologie au total, donc 2 semestres hors spécialité.*

PHASE SOCLE

2 semestres > *Inchangés.*

PHASE D'APPROFONDISSEMENT

6 semestres > + 1 an ou + 2 semestres.

- 2 stages dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en dermatologie et vénéréologie > *Inchangés.*

- 1 stage mixte en milieu hospitalier et auprès d'un praticien maître de stage des universités agréé à titre principal en dermatologie et vénéréologie > *Nouveauté de la maquette : un stage mixte hospitalier/ambulatoire obligatoire en phase d'approfondissement.*
- 3 stages libres, après accord du coordonnateur local en fonction du projet professionnel de l'étudiant avec la possibilité de :
 - Stage mixte > *idem stage obligatoire.*
 - Stage couplé dans 2 lieux agréés à titre principal ou complémentaire en dermatologie et vénéréologie avec 2 typologies d'activités différentes ou 2 lieux dont 1 agréé à titre principal en dermatologie et vénéréologie et 1 dans un lieu agréé à titre principal pour une autre spécialité > *ouvre donc la voie à des stages couplés 3 mois / 3 mois avec 2 activités dermatologiques différentes ou dermatologie + un hors filière.*
 - Stage hors spécialité qui serait accompli de préférence dans un

lieu agréé à titre principal dans les spécialités suivantes : médecine interne et immunologie clinique, anatomie et cytologie pathologiques, oncologie, maladies infectieuses et tropicales, rhumatologie, chirurgie plastique, reconstructrice et esthétique, chirurgie maxillo-faciale, ORL-chirurgie cervico-faciale ou en chirurgie.

En cas de souhait de carrière universitaire, les stages mixtes ou couplés peuvent être optionnels après accord du coordonnateur local du DES > *le caractère obligatoire des stages ambulatoires peut donc, sur justification, être annulé au profit du projet professionnel de l'interne*

PHASE DE CONSOLIDATION (= D' Junior)

2 semestres.

Obligatoire

- 1 semestre accompli dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en dermatologie et vénéréologie, de préférence dans un lieu avec encadrement universitaire.

Facultatif

- 1 stage mixte dans un lieu hospitalier agréé à titre principal en dermatologie et vénéréologie et/ou auprès d'un praticien-maître de stage des universités agréés à titre principal en dermatologie et vénéréologie.

- 1 stage couplé dans des lieux agréés à titre principal ou complémentaire en dermatologie et vénéréologie avec 2 typologies d'activités différentes.

> Au total, 1 semestre obligatoire en milieu hospitalier préférentiellement universitaire, le 2^{ème} semestre

pouvant être soit en milieu hospitalier avec 1 ou 2 typologies d'activité, soit mixte hospitalier/ambulatoire, soit exclusivement ambulatoire.

AUTRES MODIFICATIONS INCLUSES DANS LA PROPOSITION DE NOUVELLE MAQUETTE

Refonte des modules d'enseignement, y compris sous la forme de classes inversées :

- Développement de modules type angiodermatologie, prurit, phanères et annexes, dermatoses de la grossesse, troubles pigmentaires, diversité de la peau, vieillissement cutané.
- Enseignement des biothérapies des maladies inflammatoires et immunothérapies anticancéreuses.

- Développement de l'enseignement de la dermatologie chirurgicale.
- Outils pratiques bibliographiques et de recherche documentaire, incluant le RGPD.

Le développement de demi-journées obligatoires à la formation de chaque interne :

- 8 demi-journées en médecine esthétique.

- 8 demi-journées avec activité laser.
- 8 demi-journées au sein d'un bloc opératoire ou en chirurgie dermatologique ambulatoire.
- 8 demi-journées en dermatologie allergologie.
- 8 demi-journées en CEGIDD.

The screenshot displays the Dermagic website interface. At the top, the logo 'Dermagic' is centered, with the tagline 'Toute la dermatologie en un clic'. Below the logo is a search bar with the text 'Effectuer une recherche par maladie' and a magnifying glass icon. A navigation bar contains 'Maladie' and 'Traitements' buttons. Below this is a row of letters from A to Z for alphabetical navigation. A dark blue banner below the navigation bar reads 'Inscription gratuite sur https://dermagic.fr'. The main content area is divided into several sections:

- MALADIES**: Plus de 400 fiches maladies et ordonnances type, avec iconographie. A sub-section for 'Herpès HSV' is visible.
- TRAITEMENTS**: Plus de 100 fiches thérapeutiques et ordonnances types. A sub-section for 'Duplumab' is visible.
- PLAIES ET CICATRISATION**: module d'aide à la prise en charge des plaies. This section includes a 'Types de plaies' dropdown menu and a list of wound types with corresponding images: 'Plaie nécrotique ou fibrineuse sèche', 'Plaie fibrineuse humide', 'Plaie bourgeonnante avec...', 'Plaie en voie d'épiderm...', 'Plaie colonisée / infectée', 'Plaie colonisée/infectée avec escarre', and 'Plaie malade/traum'. Below this is a step-by-step guide for wound selection.
- CODAGE**: module d'aide au codage des actes médicaux. This section includes buttons for 'Actes techniques' and 'Actes cliniques' and a table of medical codes.

 The bottom of the page features several medical images, including close-ups of skin lesions and a patient's eyes.